



B E T W E E N :

E N T R E :

D.O.

D.O.

APPELLANT

APPELANTE

- and -

- et -

C.J.

C.J.

RESPONDENT

INTIMÉ

Motion heard by teleconference:  
The Honourable Justice French

Motion entendue par téléconférence :  
l'honorable juge French

Date of hearing:  
April 7, 2021

Date de l'audience :  
le 7 avril 2021

Date of decision:  
April 7, 2021

Date de la décision :  
le 7 avril 2021

Counsel at hearing:

Avocats à l'audience :

D.O. on her own behalf

D.O. en son propre nom

C.J. on his own behalf

C.J. en son propre nom

DECISION  
(Orally)

DÉCISION  
(Oralement)

The motion for an extension of time to perfect the appeal is allowed without costs. The appeal shall be perfected on or before April 14, 2021.

La requête en prorogation du délai pour la mise en état de l'appel est accueillie sans dépens. L'appel doit être mis en état au plus tard le 14 avril 2021.